



# VERS UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS FÔRETS COMMUNAUTAIRES

## FORÊTS PROTÉGÉES

- Forêts domaniales protégées
- Forêts domaniales à usage restreint
- Réserves traditionnelles / autochtones
- Réserves forestières privées
- Zones communautaires de forêt faunique

## FORÊTS COMMERCIALES

- Plantations forestières d'entreprise/industrielles
- Parcelles forestières privées artisanales
- Plantations forestières artisanales
- Forêts naturelles

## PRODUITS ET SERVICES FORESTIERS

- Bois
- Produits forestiers non ligneux (PFNL)
- Services écosystémiques
- Aires de loisirs

## CHAÎNES DE VALEUR FORESTIÈRES

- Chaînes de valeur du bois
- Chaînes de valeur des PFNL
- Rétribution au titre des services écosystémiques
- Tourisme et loisirs

Concessions forestières industrielles/d'entreprise

Gestion forestière communautaire

Guatemala community forestry © ACOFOP

La foresterie communautaire (ou participative), qui peut se définir comme la gestion de forêts par les membres d'une communauté, est un modèle de gestion forestière. Ce modèle, préconisé par les organisations de développement depuis 40 ans, repose sur l'exercice de droits fonciers souvent ancrés dans le droit traditionnel.

Le postulat qui sous-tend la cession de droits de gestion (foncière) aux communautés et aux petits exploitants est le suivant : la foresterie communautaire encourage la gestion durable des forêts et améliore les résultats, au niveau local, dans des domaines environnementaux, économiques et sociaux essentiels par rapport aux modèles traditionnels de gestion forestière – par des entités publiques ou des concessions forestières d'entreprise (« à l'ancienne ») qui ont souvent entraîné une dégradation des forêts et négligé les droits coutumiers d'usage.

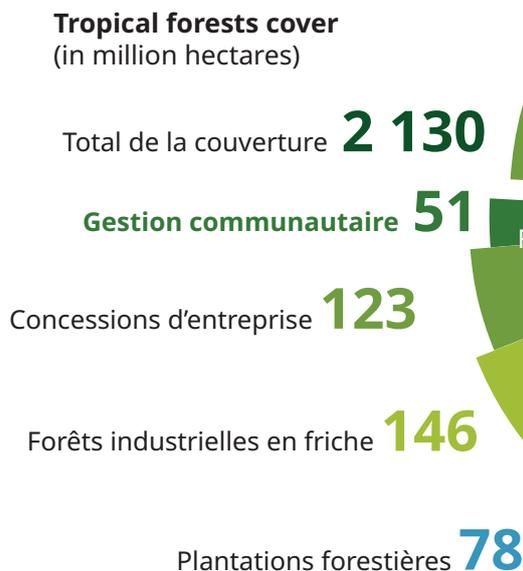
## Qu'est-ce que la foresterie communautaire ?

La foresterie participative inclut « des initiatives, des sciences, des politiques, des institutions et des processus destinés à améliorer le rôle des populations locales dans la prise de décision et la gestion des ressources forestières ». Elle inclut des initiatives coutumières et autochtones formalisées ainsi que des initiatives menées par des gouvernements.

La foresterie communautaire couvre les dimensions sociales, économiques et de conservation d'un large éventail d'activités, notamment la gestion forestière décentralisée et de dévolution, les initiatives forestières artisanales, les partenariats communauté-entreprise, les petites exploitations forestières et la gestion de sites sacrés et d'importance culturelle par des peuples autochtones.



Environ 577 millions d'hectares, sur une couverture forestière tropicale totale de 2 130 millions d'hectares (voir schéma ci-dessous), sont concédés aux communautés. Mais la superficie des forêts commerciales qui leur est réellement concédée est de seulement 51 millions d'hectares (environ 10 %). Ces pourcentages mettent en avant une réelle sous-utilisation des forêts sous concession communautaire, et de fait, la productivité de nombreuses forêts communautaires est inférieure aux attentes. Ces Quick Tips présentent des pistes susceptibles de contribuer à améliorer les résultats économiques, sociaux et environnementaux de la gestion communautaire des forêts naturelles.



Source: Adapté de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, 2020

## Le modèle de foresterie communautaire

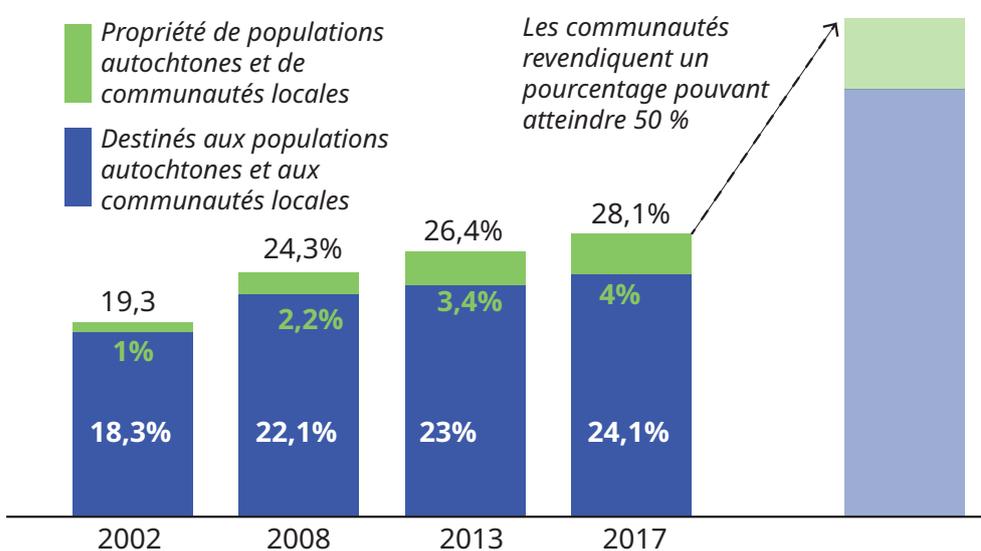
Dans la plupart des pays, les communautés sont tenues d'accepter une série de responsabilités en contrepartie de leur droit à gérer leurs forêts et à en partager les bénéfices. Ces responsabilités sont généralement inscrites dans le corpus législatif et réglementaire (lois, politiques, règles et règlements, etc.) et incluent aussi diverses obligations, telles que l'élaboration des plans de gestion et d'inventaires forestiers, la possession de permis officiels et de licences pour la récolte, le transport et/ou la vente de produits forestiers.

Dans de nombreux pays, les communautés doivent se regrouper au sein d'une organisation responsable de la gestion forestière pour être officiellement autorisées à exploiter les zones forestières qui leur sont concédées. Ces organisations peuvent prendre la forme d'un groupe d'utilisateurs, d'un comité villageois, ou d'une association ou d'une coopérative officielle.

Les chaînes de valeur liées aux forêts communautaires vont des produits ligneux (bois de chauffage, grumes de sciage) aux produits forestiers non ligneux (noix, plantes médicinales, gibier), en passant par les services écosystémiques (crédits carbone) et le tourisme.

## Le développement de la foresterie communautaire dans les forêts tropicales et subtropicales

577 millions d'hectares sous concession communautaire (Afrique, Asie et Amérique latine)



Source: Rights and Resources Initiative, 2018

Ce chiffre illustre l'augmentation constante de la part des forêts tropicales sous concession communautaire, qui était de 28 % en 2017. La foresterie communautaire s'est progressivement développée au cours des dernières décennies, alors que les communautés revendiquent un pourcentage encore plus important – jusqu'à 50 % – des forêts tropicales et subtropicales.

Les forêts tropicales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont sous concession communautaire soit en vertu du droit foncier formel, soit par dévolution légale du droit d'utilisation aux populations autochtones ou des communautés locales.



### Manque de données

Dans différents pays, les données sur l'importance des régimes forestiers communautaires sont incomplètes et fragmentées, et l'évaluation de leur efficacité, en termes de résultats biophysiques et socio-économiques fait largement défaut.

## Foresterie communautaire : les défis

Plusieurs contraintes empêchent la foresterie communautaire d'être un véritable business model. Il en résulte un faible pouvoir de négociation et des revenus peu élevés pour les membres des communautés concernées :

### Faible potentiel de productivité

De nombreuses initiatives de gestion forestière communautaire sont vouées à l'échec car les forêts communautaires ne peuvent tout simplement pas générer de véritables revenus pour les membres des communautés. Les zones forestières concernées sont souvent trop peu étendues, trop éloignées ou dégradées. Les entreprises forestières communautaires produisent généralement de faibles volumes, d'une qualité médiocre, et de manière non continue. Il arrive aussi que le cadre réglementaire n'autorise l'exploitation qu'à des fins de subsistance ou impose exclusivement des méthodes artisanales d'abattage, ce qui empêche tout business model viable.

### Contraintes liées au régime foncier

En l'absence d'occupation sûre et à long terme de terres et/ou de forêts, les entreprises forestières communautaires ne sont guère encouragées à investir sur le long terme. La délivrance de permis concurrents par différentes agences est aussi un problème généralisé. Et même lorsque les droits fonciers sont fermement établis, l'absence de soutien des autorités répressives laisse souvent les communautés sans défense face aux tiers qui utilisent leurs forêts, sans y être autorisés, pour cultiver, élever du bétail, abattre du bois, chasser ou exploiter le sous-sol.

### Conflits d'intérêt internes

Les communautés peuvent comprendre des clans ou des groupes distincts, une situation propice au favoritisme, à la mainmise de l'élite sur les bénéfices ou à l'exclusion de groupes minoritaires (les femmes sont souvent sous-représentées dans les organisations communautaires). D'une manière générale, on peut dès lors affirmer que les communautés forestières vivent au seuil de subsistance, et que des groupes de la communauté préféreraient convertir les forêts en terres agricoles.

### Capacité de gestion absente ou insuffisante

Les membres du groupe de gestion d'une forêt communautaire sont souvent élus par intérêt plutôt que pour leurs compétences en gestion forestière, d'où un degré élevé de dépendance vis-à-vis de l'aide de tiers. Les membres de la communauté peuvent pour leur part considérer le groupe de gestion forestière comme une « entreprise sociale » qui distribue des revenus aux membres sans tenir compte de la continuité financière de l'entreprise forestière.

### Manque de financement

L'abattage de grands arbres nécessite des machines industrielles ainsi que des sentiers d'exploitation et des routes praticables pour les déplacer, alors que les communautés n'ont généralement pas les moyens financiers de réaliser de tels investissements. Elles doivent donc se contenter d'outils peu coûteux (tronçonneuses, scieries portatives), recourir à la traction animale et débiter des troncs en planches ou poutres pour pouvoir les transporter facilement, ce qui diminue d'autant la valeur du bois.

### Obstacles bureaucratiques

La réglementation est parfois complexe, centralisée et disproportionnée par rapport aux volumes concernés, et la capacité de traitement administratif des bureaux de district peut être faible. Les entreprises forestières communautaires peuvent aussi être confrontées à une interruption de leurs activités d'exploitation en raison des retards liés à la bureaucratie ; les récoltes seront alors inférieures aux prévisions et les scieries fonctionneront en-deçà de leur capacité. Le coût des permis, de l'approbation du plan, des redevances et des taxes est par ailleurs souvent prohibitif compte tenu du volume de bois et de sa valeur.

# CONSEILS POUR RENFORCER LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE

La foresterie communautaire est largement tributaire de l'aide financière externe ou de l'assistance technique des donateurs ou des ONG. Une fois la période de soutien terminée, les régimes de foresterie communautaire commencent à se heurter à des difficultés. Une stratégie nationale intégrée d'aide, offrant au secteur un soutien permanent et non plus ponctuel, pourrait pérenniser cet appui. L'UE pourrait soutenir une telle approche de la manière suivante :

## Mettre en place des conditions propices à la foresterie communautaire

Lorsque la superficie des forêts communautaires ne permet pas une production importante, il convient d'examiner des pistes pour étendre les zones forestières où la gestion communautaire est autorisée. Les forêts communautaires dégradées peuvent être restaurées, via la plantation d'enrichissement ou la reforestation. L'UE pourrait aussi soutenir la révision des restrictions à la production ou de la période de validité de la licence si celle-ci est trop courte pour permettre une planification durable de la gestion forestière. Le soutien aux services répressifs peut également être envisagé pour éviter que les forêts communautaires ne fassent l'objet de permis concurrents ou que des tiers les exploitent sans y être autorisés. Dans la mesure du possible, il y a lieu d'améliorer les infrastructures publiques (état du réseau routier, accès à l'électricité, réseaux internet ou de téléphonie mobile).

## Identifier des business models viables

Des études de faisabilité technique et financière sont nécessaires pour évaluer le potentiel de génération de revenus des chaînes de valeur du bois ou de produits non ligneux. Une autre recommandation serait de mettre en œuvre une approche commerciale adaptable qui tienne compte de la capacité de gestion de la communauté. A titre d'exemple, toutes les communautés n'ont pas leur propre scierie. Une autre piste consiste à améliorer le pouvoir de négociation des communautés grâce à l'élaboration d'un plan de commercialisation – qui prévoirait, par exemple, la mise en commun de la production avec celle d'autres communautés ou celle de concessions forestières voisines.

## Renforcer le modèle entrepreneurial

Pour développer l'autonomie financière de la foresterie communautaire, des revenus suffisants doivent être affectés aux investissements ou à la constitution d'un fonds de roulement. Un modèle organisationnel intéressant serait que l'organe de gestion soit tenu de rendre de comptes à la communauté, tout en disposant du pouvoir du contrôle financier et d'un mandat indépendant. Si des pays souhaitent développer des entreprises forestières communautaires rentables et durables, elles doivent envisager de créer des liens sociaux forts entre les groupes de producteurs communautaires.

## Soutenir le développement des capacités

L'entité de gestion de la forêt communautaire doit se composer de membres qui possèdent toute une série de compétences professionnelles, couvrant l'élaboration de l'inventaire forestier, les plans de gestion et leur mise en œuvre ainsi que la commercialisation et l'administration financière. En outre, face à l'évolution continue des exigences sur les marchés nationaux et internationaux (comme le règlement de l'UE sur la déforestation), le renforcement de la capacité de diligence raisonnable gagne lui aussi en importance (géolocalisation, système de traçabilité du bois). La facilitation de l'obtention de certifications forestières (FSC, PEFC) apportera par ailleurs des avantages compétitifs supplémentaires. Le renforcement de la gestion coopérative sera nécessaire en cas de constitution d'un groupe (association, coopérative). Enfin, le renforcement des capacités doit améliorer la participation des minorités, des femmes et des jeunes.

## Faciliter l'accès au financement

Les entités forestières communautaires ont besoin de financements pour se constituer un fonds de roulement (pour financer leurs activités) et investir dans du matériel. De nombreux pays ont ou envisagent de créer un fonds de développement forestier pour l'octroi de prêts à des groupes de foresterie communautaire, mais ces fonds nationaux sont souvent sous-financés. L'aide financière de l'UE pourrait être utilisée pour les financer ; les banques nationales pourraient aussi se voir offrir des fonds de garantie leur permettant d'octroyer des prêts à taux réduit au secteur forestier communautaire. La création de co-entreprises entre entrepreneurs européens et groupes forestiers communautaires – les entrepreneurs européens apportant les fonds, les capacités de transformation et leur connaissance du marché – est une autre piste.

## Développer des réseaux de services techniques et administratifs

La gestion forestière nécessite une expertise dans les domaines de la sylviculture, de la conservation de la biodiversité, de la comptabilité, du marketing, de la délivrance des permis et des licences, etc. Au lieu de compter sur le soutien des programmes d'ONG ou de bailleurs de fonds, il serait préférable de développer la capacité institutionnelle locale ou un réseau local compétitif de fournisseurs de service dûment formés. A cet égard, l'on pourrait envisager de former des experts nationaux pour en faire des vérificateurs indépendants, chargés de l'audit de la diligence raisonnable en vertu du FLEGT, du règlement de l'UE sur la déforestation ou des certifications de gestion forestière (PEFC, FSC).

## Adapter l'entreprise forestière communautaire pour qu'elle puisse répondre aux demandes du marché

Dans l'Etat d'Oaxaca, au sud du Mexique, certaines communautés ont mis en place un système de gestion pour leurs entreprises forestières communautaires. Ici, les « chefs d'entreprises » sont rémunérés à la discrétion des autorités communautaires et de l'assemblée et ils peuvent exercer un nombre non limité de mandats. Ce modèle pourrait améliorer le professionnalisme des gestionnaires, tout en conservant le contrôle communautaire.



## Un modèle finlandais de réseau de services

En Finlande, pays de forêts familiales, deux tiers des forêts appartiennent à des particuliers et sont gérées par ces derniers. MTK est un groupement d'intérêt qui représente des exploitants agricoles, des propriétaires forestiers et des entrepreneurs ruraux. Des associations de gestion forestière sont chargées de l'essentiel de la planification des mesures forestières et de leur mise en œuvre dans les forêts privées. Ces associations assurent aussi la certification collective de la gestion forestière.





## References

[Evaluation mondiale des ressources forestières, FAO 2020](#)

[Forty years of community based forestry, Forestry Paper 176, FAO](#)

[At a Crossroads – Consequential trends in recognition of community-based forest tenure from 2002-2017](#)

[Rights and Resources Initiative 2018](#)

[Building Profitable and Sustainable: Enabling Conditions Community Forest Enterprises. Macqueen, D., IIED](#)

[Striking the Balance – A Case Study of TIP Muebles, \(Oaxaca, Mexico\). Rainforest Alliance, Community](#)

[Forestry Case Studies No. 7/10, 2015](#)

[Forest Management Associations – value from cooperation of forest owners. Vol. 58, 2007 \(FAO\)](#)

## Consulter d'autres Quick Tips sur les forêts

[Vers des chaînes de valeur forestières durables](#)

[L'importance de la dimension de genre pour les forêts](#)

[Vers une gestion durable des forêts – Forêts communautaires](#)

[Vers une gestion durable des forêts – Concessions forestières](#)



## Pour en savoir plus et regarder les vidéos

[Forests for the Future Facility \(F4\) - Webinaires](#)

## Les Partenariats Forêt encouragent la gestion durable des forêts

[Partenariats Forêt – Supports de communication](#)



La « Forests for the Future Facility » (F4) fournit un soutien technique pour contribuer à la santé des écosystèmes forestiers et des chaînes de valeur liées aux forêts en Asie, en Amérique, dans les Caraïbes et en Amérique latine. Ce mécanisme est géré par l'Unité F2 de la DG Partenariats internationaux – Environnement, Ressources naturelles, Eau.

La présente publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la « Forests for the Future Facility » et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.